

Déclaration SNES-FSU CAPA des certifiés du 9 mars 2018.  
Avancement d'échelon



Inscrite dans le dispositif transitoire, la CAPA d'avancement d'échelon qui se tient ce matin revêt un caractère particulier. C'est en effet la dernière capa où l'avancement des collègues sera étudié selon le mode de la double notation pédagogique et administrative et c'est la première fois que sera appliqué le nouveau système d'avancement quasi-unique puisqu'une accélération d'un an est appliquée pour l'accès aux échelons 7 et 9 pour 30% des collègues. La vitesse d'avancement de carrière en classe normale quasi commune est une avancée à mettre au compte des revendications du SNES-FSU. Cette avancée est cependant insuffisante car la carrière n'est pas encore totalement déconnectée de l'évaluation : rdv de carrière, passage à la hors classe et classe exceptionnelle reposant sur des critères méritocratiques. Il faut rappeler que les promotions actées ce matin conditionnent les progressions de salaires des enseignants dans un contexte où leur pouvoir d'achat est terriblement malmené : gel du point d'indice, rétablissement du jour de carence, augmentation de la CSG simplement compensée jusqu'en 2019. Sur ce point si les mesures « PPCR » ont permis le raccourcissement global de la durée de la classe normale, elles demeurent grandement insuffisantes et ne constituent pas la réponse attendue à la nécessité urgente de la revalorisation de nos métiers. En effet, le gouvernement, par ses mesures récentes et à venir a entrepris une démolition des services publics, accentuant la paupérisation des fonctionnaires sous couvert d'entrée dans le « monde nouveau », alors que la modernité appellerait au contraire le développement du commun pour répondre aux grands défis de notre époque. Le statut, des cheminots ou des fonctionnaires, est actuellement dans le viseur. Ce statut est pourtant une garantie pour le citoyen d'un service public impartial car ses agents sont au service de l'intérêt général et non de tel ou tel intérêt particulier. Mesures pour baisser les salaires nets des agents publics, stigmatisation des personnels avec le jour de carence, mépris pour les conditions de travail : en moins d'un an, le gouvernement a fait pleuvoir sur les fonctionnaires une avalanche de mauvais coups alors qu'au même moment les plus riches bénéficient de plusieurs milliards de cadeaux fiscaux comme la suppression de l'ISF. Le constat est sans appel : les salariés les plus modestes du public et du privé sont les victimes de ces politiques libérales. Pour toutes ces raisons, nous serons en grève et manifesterons le 22 mars. En effet, dans l'éducation, les logiques libérales

continuent de s'appliquer. Pour exemple, la réforme du bac et du lycée aura pour conséquence une baisse des moyens, un renoncement aux objectifs de démocratisation, une autonomie renforcée des établissements, bac local, une mise à mal de la qualification disciplinaire des enseignants. Autant de mesures du ministre Blanquer qui nous dessine un « monde nouveau » très inquiétant.

Nous souhaitons faire plusieurs remarques sur le projet d'avancement et sa préparation :

- Nous avons acté positivement le report de la capa à notre demande au regard des informations erronées que contenaient le premier projet (non prise en compte d'une partie de la note des bi-admissibles)
- Nous avons été vigilant-es, comme les années passées, quant à l'application des quotités d'ASA, rendue plus complexe avec le reclassement général de septembre 2017. Toujours en lien avec les problèmes de pouvoir d'achat, le SNES continuera à exiger les éléments de vérification de l'ASA. Par ailleurs, nous souhaitons rappeler ici que personne n'a reçu d'arrêté de reclassement depuis septembre.
- Lors de précédentes réunions, nous avons soulevé le problème de la non inspection des collègues concerné-es par les mesures transitoires. Nous avons proposé un rajeunissement de note ou péréquation comme cela se fait depuis longtemps dans d'autres corps ou d'autres académies. Vous n'avez finalement pas procédé à l'augmentation de notes anciennes et vous avez appliqué des notes moyennes d'échelons ce qui, dans certains cas, a même abaissé la note globale des collègues.
- Pour ce qui est de l'avancement accéléré nommé « grand choix » dans le serveur iprof, comme les années précédentes, nous constatons un déséquilibre entre les disciplines à effectifs comparables. A titre d'exemple, pour l'accès au 9<sup>ème</sup> échelon, seul-es 6 % de collègues d'anglais sont promu-es pour près de 20 % en lettres modernes et 24 % en histoire et en mathématiques ! Le SNES a toujours réclamé l'application de critères de notations objectifs et harmonisés. L'augmentation de la barre du grand choix cette année nous interroge d'ailleurs sur les conditions d'harmonisation forcément différentes des années précédentes puisque des collègues ont été inspectés jusqu'à l'automne 2017 de manière dérogatoire.

Cette remarque fait le lien avec nos inquiétudes relatives aux prochaines campagnes de promotion. Les trois rendez vous de carrière qui débutent cette année doivent ainsi limiter les injustices découlant notamment de rythmes d'inspection inégaux que nous avons trop souvent dénoncés dans le passé. Tout n'est pas réglé pour autant et des questions restent sans réponse à ce jour. Pour déterminer les 30 % de collègues éligibles à une accélération de carrière, ce

sont à l'avenir les avis émis à l'issue des rendez-vous de carrière qui permettront de départager les collègues. Comment allez-vous procéder pour transformer des avis en critères objectifs de choix ? Une note ou barème ne demeure-t-il pas le critère le plus objectif pour respecter l'égalité de traitement entre les collègues ?

Par ailleurs quelles mesures seront mises en œuvre pour permettre une représentation équilibrée des personnels promus ? Quelles mesures seront prises pour les collègues qui n'auront pas pu avoir un rendez-vous de carrière car ils étaient par exemple en congé ? Il est décisif que les réponses à ces questions apportent aux enseignants des garanties d'équité et de transparence.